Pratique professionnelle préalable à l'entrée en formation d'éducateur·trice social·e ES
Rapport de l'institution

Pratique préalable de 400h en un seul lieu, à taux minimum de 50%. Pratique préalable de 1200h pour les candidats avec parcours scolaire uniquement. *(Règlement des admissions Art 3)*.

Nom et prénom du/de la candidat·e ……

Institution/lieu de pratique ……

Dates de la pratique professionnelle préalable du ……au ……

Nombre d'heures effectuées ……

Champ professionnel ……..

Coordonnées du/de/la responsable de stage ……
……
……
……

Aptitudes et capacités à	Appréciations
Communiquer • Écrit • Oral • Avec les usagers • Avec les professionnels • Autres	
Collaborer • Equipe • Hiérarchie • Autres	
S'adapter et s'impliquer dans le travail éducatif • Compréhension • Adaptation au cadre • Sens des responsabilités • Capacité d'initiative	

Motivation pour la profession • Engagement • Disponibilité • Congruence	

Selon votre appréciation, possède-t-il·elle les aptitudes nécessaires pour s'engager dans une formation dans la filière choisie :

☐ **oui** ☐ **non**

Remarques générales et recommandations ……
……
……
……
……
……

Date ……

Signature du/de la responsable de stage ……

Timbre de l'institution et signature de la direction ……
……
……
……
……
……

Pratique préalable validée par l'ESSIL

☐ **oui** ☐ **non**

Commentaire ……
……
……
……

Signature du Responsable de formation : ……